

**Conseil d'administration**  
**Séance du 15 décembre 2025**  
**Délibération n°2025-118**

## Programmation des crédits de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2026

### Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L841-5, D841-2 et suivants ;  
 Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
 Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;  
 Vu le décret n°2022-1509 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus ;  
 Vu le décret n°2024-777 du 8 juillet 2024 portant modification de la répartition du produit de la contribution de vie étudiante et de campus ;  
 Vu la circulaire 2019-029 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;  
 Vu la circulaire NOR : ESRS2206041C du 23 mars 2022 du bulletin officiel : engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;  
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
 Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 4 décembre 2025 ;

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) résulte de l'article 12 de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018.

La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire (article D841-9 du Code de l'éducation).

À ce titre, la commission CVEC s'est réunie le 4 novembre 2025 pour proposer des actions de programmation sur les crédits de la CVEC 2026, validées par la gouvernance.

### Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la programmation des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2026.

### Documents en annexe :

- Programmation prévisionnelle CVEC 2026
- Tableau détaillé programmation prévisionnelle CVEC 2026

<b>Décompte des votes :</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	21
Membres en exercice :	Pour :	21
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER  
 Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 19 décembre 2025

